



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Septembre 2016

Le 19 Septembre 2016 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de TART-LE-HAUT, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de BAUCHET Daniel, Maire.

Etaient présents :

Daniel BAUCHET, Xavier BONET, Monique DEFOORT, Marc BRUNO, Jean-Bernard BOURDON, Nicole DESGRANGES, Séverine FRAIR, Sophie GAUDILLAT, Florence VINOT, David REGNET, Nathalie BOUCHERON, Alain SAUVAIN, Céline GOMES DA SILVA, Bruno JOUFFROY, Yann PIQUET.

Etaient absents :

Procurations :

Secrétaire de séance : Marc BRUNO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 12 Septembre 2016.

Réhabilitation de la Mairie : choix du maître d'œuvre

Suite aux propos tenus lors du Conseil du 12 Septembre, le Maire reprecise les points suivants : Lors de la délibération n°12-16 du 14 mars 2016, le Conseil, à l'unanimité, « a autorisé le Maire à lancer l'appel d'offres du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Mairie et à autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier et à demander des subventions ».

Le Maire aurait donc pu prendre des décisions et retenir un cabinet d'architecte dès le mois d'août. Cependant, afin d'associer l'ensemble des élus, il a été décidé de revenir sur le projet et d'étudier à nouveau les dossiers classés aux trois premières places par les services de la DDT.

Il est à signaler également que la Commission d'Appel d'Offres a été réunie à cet effet le 26 juillet 2016 et que la notification du marché n'a pas été envoyée à l'entreprise.

Départ de Madame Nathalie BOUCHERON à 20h38.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 3 voix contre et une abstention, retient le Cabinet AGVA pour les travaux de réhabilitation de la Mairie.

(Cabinet Roux : 0 voix ; Boudier : 3 voix).

Le Conseil Municipal décide d'intégrer la boulangerie au projet de la Mairie.

Drapeau révolutionnaire

Après avoir reçu un courrier de Madame Marcelli indiquant le coût maximum de la rénovation de la Bannière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour de retenir le devis d'étude de Madame Marcelli pour un montant de 5916 €.

Dans une deuxième phase, le Conseil choisira le type de conservation et de montage.

Fin de séance à 21 heures 20.